

**OBJET : Dénomination d'une voirie**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 13 mars 2025

**Présents** : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : Mme M. Gisèle TESTARD (pouvoir à Marie-Aimée GUILMAN), Pierre DUPECHER (pouvoir à Thierry CHALENDARD).

**Absents excusés** : MM. Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien SIRIEIX.

Par délibération du 7 juin 2010, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune et a validé le plan de numérotation.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la nouvelle voie créée lors de la réalisation du lotissement de « La Planèze » en connexion avec le Chemin de la Planèze, il est demandé au Conseil municipal de dénommer cette voirie privée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à la majorité des votants (9 POUR – 1 ABSTENTION -Alain LAGRU) :

- retiennent le nom « Impasse de Crohet » pour cette nouvelle voirie privée,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 18 mars 2025,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 18 mars 2025,

Le Maire, Pascal BRUHAT

Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX